



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 55

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La greffière informe l'Assemblée de l'absence de la présidente et invite le président adjoint à prendre le fauteuil, comme le prévoit la loi. Le président adjoint prend le fauteuil à 13 h 30.

Immédiatement après la prière, M^{me} FONTAINE soulève une question de privilège et indique que les budgets des dépenses supplémentaires déposés le 22 avril 2021 ne fournissent pas des renseignements adéquats et ne contiennent aucun renseignement financier détaillé ni aucun renseignement pertinent sur les programmes et qu'il est de ce fait difficile pour les députés de procéder à l'examen des dépenses du gouvernement, puis elle propose que l'Assemblée ordonne au gouvernement de fournir immédiatement à l'Assemblée un budget des dépenses supplémentaire pour chaque ministère comportant des renseignements au sujet du fonctionnement du ministère, de l'entité du gouvernement ou du programme requis par le Conseil du Trésor, notamment un sommaire des dépenses et de la dotation par programme et par affectation de crédits ainsi que des comparaisons sur cinq ans de ces données.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent. Le président adjoint informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 72) — *Loi sur le soutien pour personne handicapée et modifiant la Loi sur les allocations d'aide du Manitoba/The Disability Support Act and Amendments to The Manitoba Assistance Act.*

(M^{me} la *ministre* SQUIRES)

M. JOHNSON, *ministre des Relations avec les municipalités*, fait une déclaration au sujet du mouvement des fondations communautaires au Manitoba (100^e anniversaire de la Winnipeg Foundation).

M. WIEBE fait des observations sur la déclaration.

M^{me} Cox, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration commémorant l'année de l'accident de Tchernobyl.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. MICHALESKI, WASYLIW et MARTIN font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à communiquer immédiatement avec tous les propriétaires de maisons et de biens-fonds du Manitoba ayant des conduites d'eau en plomb reliées à une conduite d'eau principale de la Ville et à leur fournir un soutien financier complet en vue de leur remplacement afin de réduire le niveau d'exposition au plomb, d'améliorer la santé de ces propriétaires et de réduire les coûts du système de soins de santé provincial.

M. WASYLIW — Demande visant à exhorter le ministre de la Justice à revenir immédiatement sur sa décision de fermer le Centre correctionnel de Dauphin et à aller de l'avant avec le plan précédent qui vise à construire un nouveau centre correctionnel et de guérison et à agrandir le palais de justice de Dauphin.

L'Assemblée convient de corriger une erreur en supprimant, dans le rapport de la réunion du Comité du développement social et économique qui s'est tenue le 14 avril 2021 et dans la transcription de ce rapport dans le hansard, l'exposé écrit inscrit au nom de Katinka Stecina sur le projet de loi 45.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING où il propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion d'amendement de M^{me} FONTAINE où elle propose que la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « propose », de ce qui suit :

Lundi 26 avril 2021

que l'Assemblée refuse que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 71 — *Loi sur la réduction de l'impôt foncier pour l'éducation (modification de la Loi sur l'aide en matière de taxes foncières et d'isolation thermique des résidences et de la Loi de l'impôt sur le revenu)/The Education Property Tax Reduction Act (Property Tax and Insulation Assistance Act and Income Tax Act Amended)*, car il ne permet pas d'assurer une répartition équitable entre les groupes de revenus et rend la vie des locataires au Manitoba moins abordable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. SALA, M^{mes} LAMOUREUX, MARCELINO et ADAMS ainsi que M. GERRARD interviennent. M^{me} NAYLOR exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président adjoint,

Doyle Piwniuk